



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE REGIONALE PACA DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES DU 22 DECEMBRE 2024

L'Assemblée Générale de la Ligue Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur de Karaté et Disciplines Associées se déroule le 22 décembre 2024 à l'auditorium Helen ADAM-84410 BEDOIN (84) de 10H à 12H.

Les membres du bureau, les présidents(tes) de club ou leur représentant ont élargé à partir de 9H.

Les différents points visés à l'ordre du jour sont abordés :

1) Allocution d'ouverture

Le président débute la réunion en accueillant et remerciant de leur venue toutes les personnes présentes, représentants des clubs et présidents d'organes déconcentrés.

Il remercie vivement son prédécesseur Laurent BEFIORE, le comité directeur et son équipe technique pour le travail accompli lors de l'olympiade précédente.

2) Rapport moral du président et approbation

La saison écoulée du 01 septembre 2023 au 29 juin 2024 a été marquée par une poursuite de la relance de l'activité sportive et une nécessaire adaptation aux nouvelles consignes fédérales concernant l'organisation des compétitions de karaté.

Le comité directeur a fait preuve d'une gestion rigoureuse ce qui lui a permis d'affecter ses ressources aux projets sportifs et d'équiper les commissions et arbitres pour un fonctionnement optimal

La Ligue Régionale PACA a fait preuve de résilience et dynamisme et mis en exergue la solidarité qui s'est instaurée entre les organes déconcentrés pour permettre l'application de ses projets sportifs.

Ce rapport moral est entériné et approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale au titre de la saison 2023-2024.

3) Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 octobre 2023

Après lecture faite par le secrétaire, le compte rendu du procès-verbal du 21 octobre 2023 est entériné et approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale au titre de l'année de 2022-2023.

4) Rapport d'activité du Secrétaire et approbation

Le Comité Directeur a tenu 3 réunions durant la saison 2023/2024, les 21/10/2023, 28/10/2023 et 01/06/2024.

Les points qui ont été abordés au cours des réunions ont été les suivants :

- Le fonctionnement et le bilan de l'Equipe Technique Régionale
- Le bilan sportif et financier ainsi que l'organisation des compétitions écoulées et à venir.
- L'importance de maintenir le budget financier de la ligue régionale PACA à l'équilibre.

Cette année est marquée par la disparition des ZID, d'où l'importance de travailler en étroite collaboration avec les Comités Départementaux pour l'organisation d'évènements supplémentaires.

Ce rapport d'activité est entériné et approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale au titre de la saison 2022-2023

5) Rapport financier du Trésorier sur les comptes arrêtés au 31 août 2023 et approbation des comptes arrêtés au 31 août 2024.

La Trésorière présente les éléments qu'elle a établi sur l'évolution de la situation comptable, pour la saison sportive 2023-20234.

Les comptes sont arrêtés le 31 aout 2024 et le bilan financier est établi par le cabinet d'experts comptables BRISVILLE qui ne relève pas d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

A noter une forte hausse de la dette fournisseurs et compte rattachés : 23682 euros au 31/08/2024 contre 2724 euros au 31/08/2023 soit une augmentation de 769,38%.

La réversion par les comités départementaux de la moitié des cotisations fédérales occasionne une rentrée d'argent de 37925 euros.

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

- Total du Bilan : 84 073 Euros
- Produits d'exploitation : 117 955 Euros
- Résultat net comptable : 30 024 Euros

Ce rapport financier et les comptes arrêtés au 31 août 2024 sont entérinés et approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale au titre de la saison 2023/2024.

6) Présentation du budget prévisionnel et approbation

Revenus prévisionnels :

Les revenus prévisionnels de la Ligue Régional PACA restent délicats à définir car directement liés aux diverses subventions (Régionales, ANS, FFK).

Charges prévisionnelles :

Nous estimons le montant des dépenses prévisionnelles 2023/2024 à l'équilibre, 84 K€ contre 87 K€ sur l'exercice écoulé.

Cet objectif dépendra toutefois des dépenses de la Ligue Régionale PACA qui seront afférentes aux développements des Disciplines associées pour cette saison 2024/2025. Le poste le plus important étant le défraiement des arbitres.

Conclusion sur le budget prévisionnel d'exploitation 2025 :

Nous gardons une trésorerie confortable et positive de l'exercice 2024, qui nous laisse une marge de manœuvre pour financer des actions et événements supplémentaires.

Ce budget prévisionnel est entériné et approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale au titre de la saison 2024-2025

7/ Quitus et approbation donnés au Trésorier et aux membres du Comité Directeur pour leur gestion au titre de la saison 2023/2024

A l'unanimité, l'assemblée générale donne plein et entier quitus au Trésorier, au Président et aux membre du Comité Directeur pour leur gestion sportive, administrative et comptable au titre de l'année 2023-2024, qui sont entérinées et approuvées à l'unanimité.

8/ Rapports d'activités de l'Equipe Technique Régionale au 31 août 2024 et approbation

En sa qualité de Directeur Technique, M. BIAMONTI expose pour la saison 2023 2024, le bilan global des actions sportives qui ont été menées par son prédécesseur M.FONTAINE les participants étant invités à se reporter aux différents rapports d'activité pour chacune des disciplines ou actions spécifiques, qui ont leurs seront communiqués très prochainement.

Ces rapports d'activités sont entérinés et approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale au titre de la saison 2023/2024.

9/ Présentation du projet sportif de la saison 2024-2025 et approbation

M. BIAMONTI expose de façon détaillée, à l'assemblée générale, l'ensemble du calendrier sportif élaboré par la ligue PACA ; compétitions sportives, stages, formations et passages de grades.

Il est précisé que ce calendrier est naturellement donné à titre indicatif, que les lieux et les dates sont susceptibles d'évoluer.

Ce projet sportif pour l'année 2023-2024 est entériné et approuvé, à l'unanimité par l'assemblée générale.

10/ Questions diverses.

-Demande de M.DE RANIERI sur la possibilité de créer un pôle Arbitrage.

La question sera étudiée durant la saison en fonction des finances et des directives établies par le nouveau Président de la FFK M. VERFAILLIE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la clôture de l'assemblée générale à 12H.

A BEDOIN, le 22 décembre 2024

Le Président

Ben ABDESSELEM



Le Secrétaire de séance

Franck LODZIAK



Pièce annexe : feuille d'émargement

-

-